

L'aide... , sous contrainte : un soutien aux familles ?

PV du carrefour du 2 février 2011

Introduction

André du Bus a rappelé que le premier carrefour des assuétudes concernait l'alcool et les pratiques commerciales auprès des jeunes. Le deuxième traitait de la famille, souvent désemparée face aux problèmes d'assuétudes. Le troisième a fait le point sur l'école en tant que lieu de vie, d'apprentissage et le rôle joué par ses différents acteurs en termes de prévention. Et le quatrième carrefour a été l'occasion de parler de la question de l'autorité de la justice et de la manière dont elle venait en aide aux familles.

Intervenants

Eric Janssens, Président de l'association des magistrats de la jeunesse

Eric Janssens est également magistrat de la jeunesse au Parquet de Nivelles et est chargé de la lutte contre l'usage des stupéfiants. Il constate que la justice est actuellement très mal en point. Et qu'en abordant les questions des assuétudes, on arrive aux mêmes enjeux que ceux concernant la jeunesse : les leviers d'intervention sont les mêmes.

Un magistrat ne traite que des dossiers individuels. E. Janssens travaille avec d'autres intervenants car il pense qu'il faut créer une articulation entre les différents acteurs de la société. Son but afin d'être efficace est d'obtenir une cohérence de l'autorité au sens large.

On constate aujourd'hui que beaucoup de mineurs sont en situation de négligence, de maltraitance.... Selon E. Janssens, il faut remettre en place les responsabilités naturelles à savoir celles des parents. Et si ces derniers font défaut, la société et plus particulièrement la chaîne éducative doit prendre le relais. Chaque adulte est responsable vis-à-vis de ces enfants abîmés par la vie. L'autorité judiciaire constate qu'il y a peu de relais par rapport à l'autorité politique et que les budgets en Aide à la jeunesse sont ridicules face à l'ampleur des besoins.

Au niveau des principes, la législation est complète. Le magistrat a pour fonction de rappeler la loi : son respect, ses limites, son cadre. Selon E. Janssens, il faut regrouper la problématique de la consommation d'alcool, de cannabis et de tabac. La place qu'y prennent toutes ces assuétudes est très négative. Il faut encadrer les jeunes et prendre ses responsabilités.

Il y a actuellement une discussion sociétale sur le dossier de la légalisation du cannabis. Selon E. Janssens, - et il précise ne pas s'exprimer en tant que magistrat mais en fonction de l'expérience acquise-, il faut légaliser la consommation de cannabis : beaucoup de jeunes en consomment. Il dénonce l'hypocrisie de la situation actuelle qui relève d'un problème de santé publique. Il y a actuellement une non-gestion du dossier qui touche en priorité les populations les plus fragilisées. C'est actuellement la dernière priorité de la justice. Car elle n'a plus le temps. Aujourd'hui, la problématique du cannabis n'est prise en compte que si d'autres problèmes s'ajoutent (actes de délinquance, difficultés scolaires....).

Aujourd'hui, la loi est très claire et le parcours balisé. Elle interdit les drogues, l'alcool pour les mineurs. En cas de problème, le parquet va se mobiliser pour mener une action éducative. Il y aura une mobilisation, une surveillance par rapport à la scolarité en vue de prendre de bonnes décisions. Le premier partenaire sera le service d'aide à la jeunesse. Si les transgressions deviennent significatives, le dossier passera au juge de la jeunesse qui sanctionnera. Il y aura alors une mise en place d'actions éducatives avec la même approche philosophique.

Les actions commencent par un maintien du jeune en famille sous surveillance, dans un cadre imposant et lourd. Il sera interdit au jeune bien évidemment de consommer, de sortir à partir de telle heure et de fréquenter des clubs sportifs.

Il faut alors un bon partenariat entre les différents acteurs et des outils spécifiques. Il faut une approche systémique. C'est toute la famille qu'il faut aider. Et c'est là qu'il manque des niveaux d'intervention. Le besoin de soutien à la parentalité est criant. E. Janssens dénonce aussi la complicité du système pour laisser les enfants dans des familles « maltraitantes » peu responsabilisées. Le Président rappelle qu'il faut faire attention aux familles dans leur globalité et ne pas oublier les familles monoparentales et leur donner des aides familiales dans la durée. Eric Janssens demande au cdH de faire de l'éducation sa priorité politique.

Anne-Pascale Marquebreucq, Directrice du Tamaris asbl

La directrice du Tamaris a été interpellée par le titre du carrefour. Selon Madame Marquebreucq, le mot « contrainte » est généralement vécu comme synonyme de constat d'échec. Il désigne une « mauvaise » famille en face d'une « bonne » famille. Ce qui crée une rivalité. Alors que les familles doivent rester les premiers partenaires.

Le Tamaris est équivalent à un grand laboratoire au bout de la chaîne éducative. Lorsque les jeunes sont en situation de ruptures répétées, ils vont au Tamaris. Celui qui aboutit au Tamaris a déjà un long parcours jonché de problèmes derrière lui. Le Tamaris est un centre d'accueil spécialisé à Bruxelles. Il est le seul dans la capitale alors qu'il serait nécessaire d'en ouvrir d'autres car les demandes sont nombreuses.

Tamaris va essayer de reconstruire du lien social dans des milieux où il existe souvent une grande solitude. Les adolescents qui « échouent » au Tamaris ne sont pas demandeurs. Ils n'ont généralement pas confiance. Ils ne veulent pas de contrainte et sont souvent à la recherche d'une jouissance immédiate. Souvent le personnel du Tamaris, après quelques semaines, constate aussi l'échec de son action qui ne s'avère pas plus efficace que celle des parents. Les atouts du personnel du Tamaris sont que ces membres constituent une équipe, qu'ils sont des professionnels et ont une capacité d'écoute et de décodage. Ils agissent avec modestie et savent reconnaître leur impuissance face à un constat d'échec. Ils suivent également un cadre contraint par le juge. L'ASBL ne renvoie jamais même si les jeunes transgressent gravement les règles. Le Tamaris permet aux jeunes de « circuler » car il pense qu'il ne faut pas les « bloquer ».

Débat

Qu'est-ce qui fait que l'adolescent redevient un acteur de son projet de vie ?

La constance des actions de l'adulte. Le fait de tenir dans le temps et de lâcher un peu de lest. La contrainte devient un champ des possibles et permet de sortir d'un constat d'échec. La contrainte est une aire de jeux (comme le terrain de foot est circonscrit). L'aide est négociée mais avec une contrainte qui vient mettre un cadre. L'adolescent n'a pas encore expérimenté ce qu'est une aire délimitée. Et nous en tant qu'adultes, nous sommes face à cette tentation répressive. Les valeurs constituent le lien, une tentative de liaison.

Question : Où et combien il y a-t-il de Tamaris ?

Il y a un centre à Bruxelles qui dispose de 15 places résidentielles. Il en existe dans chaque arrondissement. Mais cela n'est pas suffisant.

Question: le parent doit-il être le premier partenaire?

Ce n'est pas une obligation mais c'est l'esprit de la loi. Le Tamaris et le magistrat ne sont jamais que des substituts parentaux. A partir de 18 ans, le jeune est adulte, les parents n'existent plus. Il n'y a même plus la possibilité pour les parents de consulter le dossier de leur enfant. Entre 18 et 25 ans, il y a un vide juridique, on crée de l'assistanat en envoyant un jeune de 18 ans seul au CPAS.

Témoignage d'une personne de l'association Stop- Drogue :

Cette personne fait part du fait que les parents sont écartés de tout système de prise en charge de leurs enfants.

Témoignage d'Eric Janssens

Les parents d'adolescents accros à la drogue se tournent d'abord vers la médecine. Il est donc temps de reconnaître que le problème des addictions est un problème médical et sociétal qu'il est urgent à traiter. C'est un problème de santé publique. Il est très difficile pour un juge de placer un enfant en observation médicale car on n'est pas dans le cadre d'une maladie mentale. On doit trouver une réponse adéquate à la détresse du drogué.

Comment le politique peut-il réagir face au relâchement de la société vis-à-vis des normes en vigueur ?

Il faut rappeler que la consommation de drogues, l'abus d'alcool est illégal.

Qu'en est-il de la continuité, de la constance de l'action des intervenants ?

Les jeunes concernés sont en position de rupture. La première rupture commence peut-être à l'école. L'échec scolaire peut être le point de départ. Il faut des équipes éducatives qui vont prendre les problèmes en main durant tout le parcours. Il faut une continuité souple, une équipe de gens compétents en lien dans la durée. Il faut essayer d'aller au bout du processus.

Témoignage d'une médiatrice scolaire

Pour cette personne, il est important qu'il y ait un lieu d'écoute dans l'école. Car l'élève ne connaît pas tout ce qui existe comme aides ou solutions à ses problèmes. C'est un métier qu'il faut développer. Les jeunes ne savent pas non plus toujours qu'il existe dans leur commune, une maison de quartier, une AMO (association en milieu ouvert). Le Tamaris travaille également avec des médiateurs scolaires. Selon eux, ce dernier a un regard sur l'adolescent différent de celui du professeur. L'école demande à l'élève d'être une personne modèle à l'école alors qu'il a peut-être une vie tout à fait différente à la maison, une charge de famille... D'après Eric Janssens, le médiateur scolaire est l'embryon de ce qui devrait exister partout. Il faudrait aussi une équipe pluridisciplinaire.